

LA VOIX DE SUD

Sommaire :

- NAO
- Salaires en berne
- Congés pour événements familiaux (suite)
- Merci
- MPJ Paris (suite)

INFO OU INTOX ?
Le salaire moyen des femmes est de l'ordre de 75 % du salaire moyen des hommes.

Solidaires



Dans l'assurance les femmes gagnent en moyenne 28.9 % de moins que les hommes selon un rapport de la DARES de janvier 2017

Le 8 mars à 15h40 (heure à partir de laquelle les femmes ne sont plus payées sur une journée) mettez une pancarte sur votre bureau « à partir de maintenant je travaille gratuitement » prenez un photo et publiez la sur le site Solidaires dédié.

Sud Matmut :

Téléphone : 06 66 75 97 84

Fax : 01 86 95 72 95

Mail : solidairesmatmut@gmail.com

Retrouvez nous sur le web ;

<http://solidairesmatmut.wifeo.com/>

Suivez-nous :



NAO : #AMBITION MATMUT LE SALAIRE AUSSI DEVIENT VIRTUEL ?

1.2 % d'augmentation collective devrait suffire pour calmer les velléités de râlerie **80 centimes par jour pour un salaire de 2000€, même pas une baguette, surtout pas une tradition !** Et encore faudra-il attendre le 1er octobre pour les avoir !

Aucun budget consacré à la réduction des écarts de rémunération Hommes-Femmes ! Mais une enveloppe de 0.7 % pour des augmentations individuelles. **Pour Sud c'est inacceptable.** Chacun sait que les mesures individuelles sont octroyées dans l'opacité la plus totale sur le seul critère connu de « la gueule du client » et beaucoup n'en voient jamais la couleur.

Après la diète, la Matmut nous impose la disette.

La NAO ne contient que des mesures dites périphériques qui même si elles s'avèrent bénéfiques pour certains ne profitent au final qu'à peu de salariés. Il y a de vrais sujets : avantages salariés, véhicules... toutefois les avancées sur ces thèmes ne règlent pas le vrai problème de la stagnation des salaires

Et pourtant... nous produisons toujours plus.

Jusqu'à quand allons-nous accepter une érosion de notre pouvoir d'achat année après année ?

Pour Sud il est temps de corriger « l'erreur », pour cela 3 suggestions à la portée de tous:

- Mettre nos efforts en adéquation avec notre rémunération,
- Déclarer tous nos dépassements horaires même inférieurs à 15 minutes, imprimer nos chroniques et aller voir l'inspecteur du travail pour obtenir le paiement
- Aller donner son sang le lundi 14 août après midi quand on travaille dans une agence fermée le lundi matin

Pourquoi négocier ? Discutons...

⇒ De prime pour compenser l'absence de participation et d'intéressement du fait de leur mode de calcul. Pas un cadeau mais une opération de communication pour la direction qui préfère payer une prime non soumise à cotisations plutôt qu'une augmentation générale pérenne. **Pour les salariés, le compte n'est**



pas le même, les primes sont aléatoires, le montant à la main de la direction et elles ne rentrent pas dans le calcul des indemnités journalières, des prestations chômage ou des pensions de retraite. Bien sûr, la moyenne d'âge est encore jeune mais c'est important de le signaler car au bout de votre carrière professionnelle cela comptera.

⇒ Des bruits de couloirs qui inquiéteraient les salariés qui ne s'inquiétaient pas outre mesure mais qui finissent par s'inquiéter à force d'être tellement rassuré par tous les moyens de communications internes, qu'est ce que ça cache ?...

On discute, on ne parle même plus de négociation, serait-ce devenu un gros mot ?

NOS SALAIRES EN BERNE !

Il y a un an, Sud dénonçait les NAO « mieux que rien » obtenue à la satisfaction des syndicats représentatifs.

Ils sont réélus et représentatifs, Sud non mais un an après Sud a décidé d'en rajouter une couche et puisqu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, de démontrer l'appauvrissement des salariés Matmut et ce quelle que soit leur classification.

Sud a fait le calcul de la perte salariale cumulée par rapport à l'inflation subie en 10 ans.

Le constat est impitoyable !

Cette vérité n'ébranlera pas la direction qui se contente de verser une aumône en NAO voire une primette de participation en guise de reconnaissance éternelle.

Le constat de Sud a d'autant plus de sens qu'il intervient dans un contexte où les salariés

doivent élever leur niveau de qualification et de compétence pour répondre aux exigences toujours plus grandes de leur métier, de leurs clients et de leurs hiérarchies.

Pour Sud cette reconnaissance du niveau d'exigences des métiers et de la clientèle doit s'accompagner de la reconnaissance du travail des salariés avec une politique salariale qui inverse radicalement le processus de paupérisation qui touche les salariés Matmut.

Or depuis 10 ans que constatons-nous si ce n'est un tassement de la grille salariale.

Le professionnalisme exigé n'est en rien reconnu !

Comparons en euros constants les salaires moyens afin de démontrer ce que représente aujourd'hui ce qui était versé à l'époque (voir encadré)

Entre 18 070 € et 80 340 euros de perte de pouvoir d'achat sur 10 ans pour les classes 3 à 5 !

Voilà le prix de la déconsidération patronale, les économies réalisées sur le dos des salariés et de leur conscience professionnelle.

Pendant ce temps, les salaires de nos dirigeants explosent : entre 2011 et 2014, les 10 plus gros salaires de la Matmut se sont augmentés de 33.36 %

Pour Sud il est évident qu'une réelle augmentation des salaires s'impose pour toutes et tous tant au regard du coût de la vie qu'au regard de la dépréciation de nos rémunérations.

De même l'attribution d'une prime d'ancienneté tous les ans serait la garantie de la prise en compte par nos patrons du niveau d'exigence croissant et de la reconnaissance d'expérience acquise.

Voilà une des raisons de la colère des salariés que la Matmut

ZOOM !

Le rémunération moyenne pour la classe 3 en 2005 représentait en 2015 l'équivalent de 2350 €. En 2015, le salaire moyen en classe 3 était de 1 998 € pour les salariés - de 5 d'ancienneté, 2 095 € de 6 à 10 ans d'ancienneté, 2 211 € de 11 à 15 ans d'ancienneté, 2 364 € de 16 à 20 ans d'ancienneté. **Résultat : entre 1 807 € et 4 576 € de perte de pouvoir d'achat par an pour les classes 3 de moins de 16 ans d'ancienneté !**

La rémunération moyenne pour la classe 4 en 2005 représentait en 2015 l'équivalent de 2 801 €. En 2015 le salaire moyen en classe 4 était de 2 337 € pour les salariés - de 5 d'ancienneté, 2 323 € de 6 à 10 ans d'ancienneté, 2 415 € de 11 à 15 ans d'ancienneté, 2 567 € de 16 à 20 ans d'ancienneté, 2 720 € de 21 à 25 ans d'ancienneté. **Résultat : entre 3 042 € et 6 032 € de perte de pouvoir d'achat par an pour les classes 4 de moins de 21 ans d'ancienneté.**

La rémunération moyenne pour la classe 5 en 2005 représentait en 2015 l'équivalent de 3 662 €. En 2015, le salaire moyen en classe 5 était de 3 120 € pour les salariés - de 5 d'ancienneté, 3 075 € de 6 à 10 ans d'ancienneté, 3 044 € de 11 à 15 ans d'ancienneté, 3 139 € de 16 à 20 ans d'ancienneté. **Résultat : entre 7 046 € et 8 034 € de perte de pouvoir d'achat par an pour les classes 5 de moins de 20 ans d'ancienneté !**

doit entendre.

Aujourd'hui dans les agences, dans les services, il faut arrêter de subir, il faut se faire respecter, il faut exiger des rémunérations dignes de ce nom et des conditions de travail décentes. Cela nécessite de se rassembler et d'agir collectivement.

C'est ici que l'appartenance à un syndicat de lutte et de transformation sociale prend tout son sens. , rejoignez Sud !

MERCI

Le 1er numéro de LA VOIX DE SUD a suscité des réactions et c'est tant mieux !!

Réaction de la CFDT, 1er syndicat Copieur Faucheur De Tracts de la Matmut qui a recopié 2 articles et repris le 3ème dans ses questions DP alors que la rectification était déjà faite. C'est de la politique comme ils disent, certes mais Sud fait du syndicalisme de lutte pour la transformation social pas de la politique réformiste.

Réaction de nos collègues : vos rires déclenchés par les copieurs et vos retours, notamment vos fax de remerciements nous encouragent à persévérer.

MPJ PARIS

Suite à la lettre ouverte de SUD aux élu-es du CHSCT Ile de France une réunion extraordinaire est fixée au 21 février 2017. A suivre...

Union syndicale
Solidaires

CONGES POUR EVENEMENTS FAMILIAUX : LA DIRECTION JOUE LES « GAGNE-PETITS » !!!

Après l'intervention de Sud, la Direction a modifié Matmut Connect dès le lendemain pour indiquer les durées légales et supprimer les conditions d'ancienneté. **Mais elle a ajouté en catimini des conditions illégales et fait signer l'accord NAO pour les récupérer à peu de frais !**

Ainsi découvrons-nous qu'à la Matmut

Les obsèques doivent avoir lieu un jour ouvré en cas de décès du frère, de la sœur de votre conjoint ou d'un ascendant ou descendant

Votre enfant doit être fiscalement à charge pour bénéficier de 5 jours de congés. Cela veut dire que le parent divorcé qui n'a pas la garde de son enfant ne peut pas assister aux obsèques de son enfant, de même si l'enfant travaillait !

La journée rentrée des classes est limitée à l'entrée

au CP au lieu de 7 ans.

Bienvenue chez Plusradintumeurs.com ou comment sucrer des congés dans des circonstances difficiles ! Honteux ! **Non Sud n'a pas les mêmes valeurs !**

Que dit la loi :

Le salarié doit prendre son congé dans la période où l'événement se produit, mais pas nécessairement le jour même ainsi il peut prendre les jours précédents pour organiser la cérémonie ou dans les jours qui suivent pour « encaisser » le choc. Il n'y a aucune condition fiscale en cas de décès d'un enfant.

En cas de différend, le refus de l'employeur peut être contesté en référé devant le conseil de prud'hommes qui statue alors en dernier ressort (décret du 18 novembre 2016 entré en vigueur au 1er janvier 2017).

Sud rappelle à la Direction que ces dispositions minimales sont d'ordre publique et supplétives.

Sud rappelle à la Direction qu'aucun accord d'entreprise ou de branche ne pourra être moins favorable.

Sud rappelle à la Direction qu'en l'absence d'accord d'entreprise ou de branche, elle ne peut pas inventer unilatéralement des conditions qui portent atteinte aux droits des salariés.

Sud demande aux syndicats représentatifs de ne plus signer d'accords régressifs ! En limitant la journée rentrée des classes à l'entrée au CP (année des 6 ans), les parents d'enfants nés en fin d'année perdent une année (moins de 7 ans sans justificatif prévu par la convention collectif). L'inversion de la hiérarchie des normes, El Khomri en a rêvé, la Matmut l'a fait !